RÉSIDENCE
PAUL MOUYSSET
FIRMI

MOT D'ACCUEIL DE LA DIRECTION

Vous avez décidé de prendre contact avec notre établissement et nous vous en remercions.
Ce document vous présentera rapidement la vie de l'établissement et les services proposés aux résidents.
Sachez que si vous décidez de séjourner parmi nous, vous serez notre hôte et que l'ensemble du personnel sera à votre entière disposition pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.
Merci de votre confiance.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Dominé par le puy de Wolf qui est le plus grand massif de Serpentine d'Europe l'EHPAD Paul MOUYSSET est située sur la commune de FIRMI à 30 km de RODEZ et 5 kms de DECAZEVILLE.

L'établissement est implanté en milieu rurbain à environ 200 mètres du centre du bourg qui possède tous les commerces nécessaires.

L'accès à l'EHPAD Paul MOUYSSET est facilité par la présence de parkings et la commune est desservie par des transports en communs réguliers et confortables.
L'ensemble des professions médicales est représenté dans notre communauté de commune : médecins

généralistes, dentistes, masseurs- kinésithérapeutes, cabinet de radiologie, laboratoire d'analyses médicales.

L'EHPAD Paul MOUYSSET est un établissement public de 80 lits dont 15 sont réservés à l'accueil de personnes âgées désorientées dans un espace sécurisé dont 3 pour l'accueil temporaire.
l'EHPAD est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie. Il reçoit des personnes âgées valides, semi-valides et invalides.
Un accueil de jour de 12 places agrée par l'ARS qui reçoit du lundi au vendredi de 9h à 17h des personnes âgées malades d'Alzheimer ou apparentés complète le dispositif.
Cette structure est administrée par un Conseil d'Administration dont le Maire est le Président et dirigée par un Directeur. Les résidants sont associés à cette gestion par l'intermédiaire d'un Conseil de la Vie Sociale.
L'EHPAD Paul MOUYSSET adhère à un Groupement de Coopération Médicosociale validé par l'ARS qui regroupe une dizaine d'établissements du département.
La philosophie "HUMANITUDE" est mise en application dans l'établissement. Cette philosophie de prise en soins est basée sur le "Bon Sens" et la "Bientraitance".

Un Accueil de Jour:
Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9 à 17h
Les objectifs principaux
- Préserver les efficiences, stimuler la mémoire
- Permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible tout en préparant un accueil permanent ou temporaire en établissement.

Le transport est assuré par les agents de l'EHPAD

DES SERVICES AU QUOTIDIEN

Soins d'hygiène et de confort
Il s'agit d'apporter une aide réévaluée en permanence et adaptée aux besoins de chaque personne afin de maintenir ou d'améliorer son autonomie.
Suivi médical
Les résidents conservent à l'heure actuelle le libre choix de leur médecin traitant et de leur pharmacie
Les soins et l'accompagnement lors des consultations, ainsi que la préparation des médicaments, sont assurés parles infirmières.
Visites
Il n'y a pas d'heures de visites. Le résident est chez lui, il accueille ses proches quand il le souhaite. Les visiteurs doivent néanmoins accepter les contingences liées à la vie quotidienne d'un E.H.P.A.D.
Sorties
À part les résidents du secteur protégé qui doivent être accompagnés, les résidents peuvent sortir à leur guise en

prévenant toutefois le personnel de leur absence (notamment en ce qui concerne les repas) et de leurs horaires de retour.

Courrier

Il est habituellement distribué au repas de midi.

Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil pour les envois. Elle est relevée chaque matin du lundi au vendredi.

Culte

Dans le respect des convictions de chacun...

ANIMATION:

L'animation est une des fonctions essentielles à l'E.H.P.A.D . Dans le but de conserver aux personnes accueillies des activités à la mesure de leurs capacités physiques et de leur goût personnel, plusieurs animateurs vous proposeront:

- *Des activités régulières :*

Musique, jeux de société, gymnastique douce, sport adapté, groupe de parole, lecture du journal, bibliothèque atelier cuisine, pâtisserie, atelier bricolage ou décoration, , atelier peinture, stimulation de mémoire, loto…

- *Des animations ponctuelles :* Anniversaires une fois par mois, repas festif, spectacles divers (contes, danse, théâtre, documentaires, chorale…) et des sorties à l'extérieur en petits groupes.
- Des animations en collaboration avec d'autres établissements
- Des rencontres intergénérationnelles à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Des ateliers animés par des bénévoles tels que tricotage...

L'Oustal: Un espace d'activités et de soins adaptés est ouvert tous les jours pour les personnes en perte d'autonomie. L'accompagnement est assuré par une équipe formée à la spécificité de cette prise en soins

RESTAURATION

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers qualifiés:
- Le petit-déjeuner est servi en chambre entre 7 h et 9 h 30
- Le déjeuner et le dîner sont pris dans les différents restaurants à partir de 12h15 et de 18h30.
- le goûter est servi dans les différents lieux d'animation et dans les étages.
- Les participants aux animations goûtent ensemble sur le lieu de leurs activités.
- Pour l' unité de vie sécurisée et pour l'Oustal, tous les repas sont pris dans les deux salles à manger dédiées.
- Repas en chambre, uniquement sur prescription.
- Une aide à la prise de repas est bien entendu organisée pour tous ceux qui le nécessitent.
- Les familles ou les amis peuvent prendre des repas avec le résident. (sur réservation) au restaurant ou dans la salle à manger des familles.

Les commissions menus ou repas se réunissent toutes les 6 semaines.

FOURNITURE ET ENTRETIEN DU LINGE

Le linge plat est fourni par l'EHPAD : draps, taies, alèses, serviettes de bain, gants de toilettes serviettes de table et bavoirs.
Le résident doit apporter son linge personnel en quantité suffisante. Ce linge doit être compatible avec un entretien collectif. Les sous-vêtements thermolactyls et les vêtements pure laine ne sont pas lavés par l'EHPAD.
L'EHPAD prend en charge l'entretien de l'ensemble du linge, plat ou personnel. Le coût de ces prestations est actuellement inclus dans le prix de journée, ainsi que le marquage du linge personnel. La famille peut choisir d'entretenir personnellement le linge du résident (s'il est fragile par exemple) mais aucune réduction du prix de journée ne pourra être opérée.

ESPACES COMMUNS

Au RC:
Un grand hall avec salon d'accueil
ouvert sur un jardin intérieur

Une infirmerie équipée:
Les infirmières dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident. Elles assurent en particulier la dispensation des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants.

Au 1er étage:
Une grande salle à manger climatisée,
une salle d'animation de l'Oustal

Un grand salon mezzanine

Une grande salle d'animation équipée d'un espace cuisine pour confectionner des plats ou pâtisseries

Dans tous les étages:
Des petits salons au croisement des couloirs et près des ascenseurs utilisés pour les rencontres les jeux ou pour écouter de la musique.

L'établissement dispose également:

- d'un salon de coiffure,

- d'une balnéo,

- de plusieurs TV dans les espaces communs,
- Dans l'unité de vie sécurisée, d'une salle à manger ainsi qu'un espace de déambulation intérieur et extérieur arboré et sécurisé

Coiffure
Les personnes qui le souhaitent peuvent faire appel aux services de coiffeuses à domicile et d'un esthéticienne (sur rendez-vous)
Un salon de coiffure très bien équipé est mis à leur disposition.
En outre, un atelier "Coiffure et esthétique" est assuré par les AMP plusieurs fin de matinée par semaine pour des soins du visage, épilation, manucure, petits massages"
Il est demandé aux résidents d'amener leurs produits cosmétiques.

Kiné
Les résidents conservent encore actuellement le libre choix de leur kinésithérapeute.

Télévision
Deux possibilités vous sont offertes :
- télévisions collectives dans les salles d'animations.
- télévision individuelle
dont vous pouvez équiper votre chambre.

ESPACES PRIVATIFS:

6**6 chambres individuelles et 7 chambres doubles**
Meublées et équipées d'une salle de bains (lavabo, douche, W-C), d'un lit à commande électrique, d'un appel d'urgence, d'un chevet, d'une commode bureau, d'un placard avec une partie penderie. Il est possible de les personnaliser avec des cadres, des objets de décoration ou des photos et d'y ajouter quelques éléments de mobilier personnel sans entraver la circulation et la sécurité.
Toutes les chambres disposent de volets roulants et certaines d'entre elles de balcons.
Toutes les chambres sont équipées d'une prise télévision et d'une prise téléphone.
25 d'entre elles sont équipées de rails de transferts pour aider dans le plus grand confort les personnes dépendantes.
L'entretien des chambres est assuré par le personnel hôtelier

MODALITÉS D'ADMISSION

Toute personne qui envisage son admission au sein de l'établissement peut demander à en faire une visite préalable auprès de la Direction ou de la responsable d'hébergement. Elle peut également obtenir, sur sa demande, les informations nécessaires pour effectuer son choix :
livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour.
Un dossier d'inscription vous sera remis que vous aurez à nous retourner dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées. Il comporte :
Le dossier médical à compléter par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation et à remettre sous pli médical confidentiel au nom du médecin coordonnateur.
Le dossier administratif accompagné de la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et des justificatifs des pensions.
Le secrétariat de l'établissement se tient à votre disposition si vous le souhaitez pour l'obtention de renseignements complémentaires ou pour vous aider à accomplir cette démarche.

Après une visite par le demandeur et sa famille, l'admission est prononcée par le Directeur après avis de la commission d'admission. L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la charte des droits et libertés des personnes âgées en situation de handicap ou de dépendance sont respectés. Si le demandeur n'est pas le futur résident, il va de soi que ce dernier doit être d'accord pour son admission dans notre établissement.
D'autre part, les enfants doivent tous être du même avis.
Tarifs
Les tarifs des prestations à la charge des résidents et des familles:
Le prix de journée qui comprend les frais d'hôtellerie, d'animation et de pension complète auquel s'ajoute le ticket modérateur.

Ces tarifs sont fixé par annuellement par arrêté du Président du Conseil Général de l'Aveyron Les factures sont payables mensuellement et à terme échu.
Les charges relatives à la perte d'autonomie, les aides à l'habillage et la toilette, les aides au repas, les produits pour l'incontinence ainsi que les suppléments de blanchisserie causés par l'état de dépendance du résident sont financés directement à l'établissement par le Conseil Général (tarif dépendance GIR 1 à 4).
Les charges relatives à la fourniture des dispositifs médicaux et la rémunération des personnels médicaux et de soins sont financées directement à l'établissement par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation de fonctionnement préalablement déterminée annuellement par l'Agence Régionale de Santé

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Un Directeur

Service administratif
- trois secrétaires

Service hôtelier d'animation et de restauration:

- une responsable d'hébergement
Hôtelier:
- douze agents hôteliers dont deux de nuit
- trois lingères dont deux de nuit
- deux agents de maintenance
Animation
- trois animateurs (trices)
Restauration:
- quatre agents de restauration
- Trois cuisiniers (restauration concédée)

Service médical et paramédical
Médical
- un médecin coordonnateur deux jours par semaine,
- une psychologue deux jours par semaine
Paramédical
- une infirmière coordonnatrice,
- cinq infirmières,
- vingt sept AS et AMP dont:
  ° deux de nuit,
  ° deux AMP pour l'accueil de jour
  ° quatre AMP pour l'accompagnement spécifique

INSTANCES

L'EHPAD est géré par le CCAS.
Le Conseil d'Administration du CCAS est composé de 17 administrateurs dont le maire est le Président,.
Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD
Au sein de l'EHPAD existe un Conseil de la Vie Sociale composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il a un rôle consultatif et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.
Il se réunit trois fois par an.

Charte des Droits et Libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Article 1 : Choix de vie Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
Article 2 : Cadre de vie Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.
Article 3 : Vie sociale et culturelle Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
Article 4 : Présence et rôle des proches Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
Article 5 : Patrimoine et revenus Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
Article 6 : Valorisation de l'activité Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
Article 7 : Liberté d'expression et de conscience Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
Article 8 : Préservation de l'autonomie La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
Article 9 : Accès aux soins et à la compensation des handicaps Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
Article 10 : Qualification des intervenants Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
Article 11 : Respect de la fin de vie Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
Article 12 : La recherche : une priorité et un devoir La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
Article 13 : Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable Toute personne en situation de
Article 14 : L'information L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.